



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Finances locales

Question écrite n° 39896

Texte de la question

M Jean Laurain appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, sur la révision annuelle des taux de prêts consentis aux communes par le Credit local de France. La commune de Corny-sur-Moselle (Moselle) a effectué, en 1987, un emprunt sur une période de vingt ans au taux révisable initial de 8,5 p 100. Le taux applicable pour l'année 1989 passe à 10,29 p 100, soit une augmentation de 21 p 100. Les communes de petit potentiel fiscal sont gravement touchées par de telles mesures. De ce fait, en matière de fiscalité locale, l'augmentation de l'imposition communale est en net décalage avec la hausse des prix. Il lui demande la justification économique et financière d'une telle augmentation des taux de prêts consentis aux communes par le Credit local de France pour l'année 1989 et les mesures qu'il compte prendre pour remédier à la situation difficile dans laquelle se trouvent de nombreuses communes concernant leur fiscalité.

Données clés

Auteur : [M. Laurain Jean](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39896

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : économie, finances et privatisation.

Ministère attributaire : économie, finances et privatisation.

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mai 1988, page 1936